



Paris, le 1^{er} décembre 2021

Madame Barbara POMPILI
Ministre du MTE
246 Bd Saint-Germain
75007 PARIS

Madame la Ministre,

Nous accusons réception de votre réponse en date du 23 novembre 2021 à la lettre ouverte que nous vous avons adressée durant la COP 26, à l'occasion de laquelle vous avez, en dépit de nos alertes nombreuses, décidé de publier les arrêtés d'adhésion au RIFSEEP pour six corps de la filière technique.

Depuis le mois de juillet, sur les conseils de votre administration, vous soutenez que la bascule au RIFSEEP constituera une « bonne nouvelle » pour les agents en mobilité entrante dans votre ministère, considérant que le régime indemnitaire de la filière technique était source « de complexité et d'erreurs ». Si nous prenons acte de votre préoccupation concernant les recrutements externes, tout en constatant l'absence totale de plan prévisionnel (point soulevé également par la Cour des Comptes), nous pointons que le passage du paiement en année courante des régimes indemnitaires actuels aurait tout aussi bien pu être traité en dehors du RIFSEEP.

En ce qui concerne la complexité et les erreurs induites par la précipitation de ce chantier, le déroulement de la paye de décembre sera, pour les agents, le premier indicateur de la performance du RIFSEEP en la matière. Et nous vous alertons au passage sur l'impact porté aux conditions de travail des agents de la chaîne RH au niveau central et local. Est-il normal que vos agents passent leurs nuits à assurer cette bascule improvisée ? Des agents qui continueront à être placés dans une situation de souffrance dans la durée quand leurs collègues victimes des erreurs demanderont leur dû.

Les revalorisations de 2021 étaient programmées indépendamment de toute bascule au RIFSEEP, sur ce point votre courrier est mensonger. Même si elles constituent une première étape, elles restent notoirement insuffisantes pour combler la perte de pouvoir d'achat de ces dix dernières années... L'absence à ce stade d'une politique salariale visant à rétablir cette situation et donner des perspectives sur le moyen terme aboutit à considérer les enveloppes dédiées en 2022 pour ce qu'elles sont. A savoir une nouvelle étape très insuffisante de rattrapage et non de revalorisation des rémunérations de la filière technique.

Nous prenons à ce titre acte de l'orientation que vous comptez donner à cette enveloppe, au profit des agents de la catégorie C notamment. Elle ne constituera cependant qu'une compensation très partielle des mesures prises cet automne pour les agents concernés vis-à-vis de la hausse du SMIC et du gel du point d'indice qui aura été le marqueur de ce quinquennat et qui les pénalise le plus directement.

Sur ce sujet particulier de l'étalement du paiement sur six ans de l'année de retard ISS, qui est une dette immédiate de l'État envers ses agents, vous n'apportez aucune réponse quant à la perte majeure de pouvoir d'achat susceptible d'être impliquée par l'inflation croissante. Pas plus que vous n'apportez de solutions concrètes et générales aux agents aux revenus les plus faibles qui pourraient perdre aides sociales ou dispositifs sous condition de revenus. Ce n'est pas la vocation dès lors des dispositifs d'aide sociale du ministère de compenser les effets induits de cette décision sur les ressources financières des agents, qui ne sauraient par ailleurs traiter de toutes les situations, sauf à dédier un budget spécifique et des modalités d'application aujourd'hui inexistantes.

Nous vous rappelons donc notre revendication socialement efficace d'une défiscalisation totale de cette dette de l'administration envers ses agents.

De plus, en l'absence à l'heure actuelle de publication du décret instaurant et sécurisant cet étalement de la dette la promesse de sécurisation des sommes dues est une fable. Et ce qu'un décret peut faire, un autre peut le défaire, vous en apportez vous-même la preuve. La promesse de sécurisation des sommes dues est donc un engagement révocable.

Concernant toujours l'étalement sur six ans du paiement des ISS au titre de 2020, à aucun moment, vos services n'ont été en mesure de nous présenter ne serait-ce qu'un cas de figure concret où un agent serait pénalisé par le versement de cette année ISS en une seule fois, alors que les cas de figure où l'étalement sur six années sera préjudiciable financièrement aux agents seront nombreux.

Ensuite, votre position sur le cas des élèves ingénieurs ITPE est symptomatique de ce qu'est le RIFSEEP en réalité. D'abord l'alignement par le bas alors que des contre-exemples mieux disant existent. Surtout, le maintien au moment de la bascule des niveaux de rémunération mais des économies substantielles faites sur les rémunérations futures des agents concernés, qui autofinancent collectivement dans cette bascule les quelques revalorisations accordées ici ou là . Vous nous indiquez dans votre courrier que les discussions sur les modalités du RIFSEEP en 2022 restent ouvertes, nous jugerons alors sur les actes et ferons les comptes entre les rattrapages qui seront opérés et les économies sur les dispositifs existants.

En attendant de connaître les intentions de votre administration à cet égard, le malus-malus d'ores et déjà instauré pour les rémunérations futures, qui plus est pouvant aggraver des inégalités salariales entre les femmes et les hommes consubstantielles au RIFSEEP actuellement en vigueur au MTE, ne peuvent être considérés comme une « bonne nouvelle » ni pour les agents de la filière technique, ni pour la capacité de l'État à conserver en son sein les compétences techniques nécessaires à son action, notamment vis à vis du dérèglement climatique.

Enfin, nous ne sommes aucunement dupes de votre tentative de décourager toute forme de résistance et de mobilisation sociale. Personne ne pourra croire que, si le pire du pire aura pu être évité, c'est simplement en restant sagement assis en CTM pour faire le jeu de l'administration. Durant le court mois d'échange préparatoire votre administration et votre cabinet ont obstinément refusé toute ouverture, et le premier rendez vous en CTM ne devait se tenir qu'après une seule et unique réunion. Nous avons la certitude que sans nos actions de boycott, sans l'expression que nous avons relayée de la colère grandissante des agents, au sein du ministère et sur les réseaux sociaux,

sans la promesse d'une mobilisation d'envergure, vous n'auriez pas consenti à revenir au simple respect de la réglementation. Le reste ne relève que de l'anecdote ou de l'instrumentalisation en vue des échéances électorales de fin 2022.

En conclusion, nous faisons le constat du décalage complet entre les arguments que vous avancez pour tenter de justifier le bouleversement du régime indemnitaire de la filière technique et l'absence de vision stratégique pour le maintien et le développement des compétences techniques nécessaires à pour élaborer et porter les politiques publiques de votre ministère.

En l'état, les conditions dans lesquelles s'opère cette bascule ne peuvent en rien être considérées comme une « bonne nouvelle » ni pour les agents de la filière technique, ni pour la capacité de l'État à conserver en son sein les compétences techniques nécessaires à son action, notamment vis-à-vis du dérèglement climatique.

En ce sens, nous prolongerons notre pression et notre exigence sans faille auprès de votre administration pour que les conditions de mise en œuvre de cette mesure permettent d'éviter dans la durée le pire pour les agents, agents qui se souviendront uniquement de votre passage à la tête du ministère au travers de la mise en place d'une « prim'escroc ».

Votre réponse est représentative de votre absence d'intérêt pour la situation de vos personnels. Nous attendions autre chose d'une ministre et de son cabinet ministériel quand ils sont saisis qu'une simple répétition sans filtre de la parole de ses services. La célérité de vos services à vous proposer cette réponse à notre lettre ouverte prouve au moins leur besoin d'une validation a posteriori.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.

CGT

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "Anice", with a long horizontal stroke extending to the right.

FO

A stylized handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

FSU

A handwritten signature in dark ink, appearing to be a stylized "J" followed by a horizontal stroke.